



AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée Brigitte Harvey, Directrice générale de la Ville de Clermont, que lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le lundi 22 juin 2020 à 18 h 30, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes:

- **Propriété située au 14 rue Lafontaine, sur le lot 3 257 737 du Cadastre de Québec :**

Réputer conforme la construction d'un mur de soutènement avec du béton coulé sans recouvrement alors que le règlement prévoit l'exigence d'un recouvrement.

- **Propriété située sur la rue Horizon, sur le lot 5 909 370 du Cadastre de Québec :**

Réputer conforme la construction d'une résidence avec une marge avant de plus de 30 mètres alors que la marge avant minimale est de 6 mètres et maximale de 6.5 mètres;

Réputer conforme la construction d'une résidence avec un angle de 93 degrés avec la ligne de rue alors que l'angle maximal est de 15 degrés.

Toute personne désirant se faire entendre sur l'une ou l'autre de ces demandes de dérogations pourra transmettre ses commentaires par écrit, au plus tard le vendredi 19 juin 2020, à 16 h, soit par la poste à : Direction générale, Ville de Clermont, 2 rue Maisonneuve, Clermont, Québec G4A 1G6 ou encore par courriel à : info@ville.clermont.qc.ca. Ils seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

Donné à Clermont, ce 3^e jour du mois de juin 2020.


Brigitte Harvey
Directrice générale